



PROGRAMME ADVENIR

Programme n° PRO-INNO-77

L'Avere-France lance un appel à financeurs pour un montant maximum de près de 200 M€ HT (28,571 TWh cumac)

Le programme CEE « **Advenir** », porté par l'Avere-France vise à faciliter l'installation de points de charge pilotables et intelligents pour véhicules légers électriques ou hybrides rechargeables. Il a été créé par l'arrêté du [24 novembre 2023](#) publié au JORF le 5 décembre 2023.

Le dispositif a vocation à constituer la clé de voute de la montée en puissance des déploiements de points de recharge à travers deux volets :

- le financement partiel de points de charge pilotables et intelligents pour véhicules légers électriques ou hybrides rechargeables notamment dans les copropriétés, sur la voirie et à destination de véhicules lourds ;
- la formation et la sensibilisation des acteurs en lien avec ces cibles.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **lundi 15 janvier 2024 – 13h** pour proposer un engagement.

Le programme ADVENIR a pour objectif la mise en place de plus de 72 000 nouveaux points de charge pour véhicules électriques :

- 58 000 points de charge au sein du résidentiel collectif et des dessertes privées,
- 12 000 points de charge sur le domaine public ou dans le cadre d'un service public local de stationnement,
- 2 000 points de charges pour les véhicules lourds.

L'Avere-France est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de près de 200 millions d'euros HT correspondant à 28,571 TWhcumac de CEE CL (à 7 €/MWhc) pour la période 2023-2027.

Il est proposé d'ouvrir le financement en 25 tranches de 1 TWhcumac, 35 tranches de 0,1TWhcumac et une de 71 GWhcumac de CEE CL.

Les contributions au programme **Advenir** seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et pourront intervenir jusqu'au 31 décembre 2027.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COPIL) qui se réunira à *minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le numéro SIREN et le nom du financeur ;
- Le montant en euros et le volume correspondant de CEE CL que l'obligé s'engage à financer sur 2023-2027 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau prévisionnel de son obligation pour la période P5 et pour l'année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la mobilité électrique et son expertise sur le sujet.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (30% de la note finale) ; les candidats n'ayant pas financé de programme recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale)
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la mobilité électrique et expertise sur le sujet (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 4 = Qualité de l'offre (30% de la note finale) au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme Advenir, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5^{ème} période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à l'Avere-France par e-mail en PDF sur papier à en-tête et signé à Ludovic Coutant : ludovic.coutant@avere-france.org, avant le lundi 15 janvier 2024 à 13h00.